



DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation sous statut scolaire d'aide soignant

Sélection Départementale 93 Rentrée janvier 2022

- ☐ Lycée Arthur RIMBAUD - La Courneuve (20 places en parcours partiel)
- ☐ Lycée Madeleine VIONNET - BONDY (18 places en parcours Complet)

Un seul dossier par candidat sera retenu

Modalités de sélection pour 2021 selon l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités

d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture et de l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'aide-soignant.

- Etude du dossier de candidatures et des différentes pièces constitutives du dossier.
- Entretien individuel

Date limite de réception du dossier de candidature	le vendredi 8 Octobre à minuit
Lieu d'envoi du dossier	au Lycée Arthur RIMBAUD 112 Avenue Jean Jaurès 93120 La Courneuve à l'attention de Madame NAIT BOUDA
Formation gratuite	

FICHE D'INSCRIPTION			
Nom	Prénom	Date de naissance	Coller ici une photo d'identité
Adresse			
Ville	Code postal	Situation de famille	
Téléphone (obligatoire)	<u>Adresse électronique (obligatoire)</u>		
FORMATION			
☐ Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ((affectation uniquement au lycée Arthur RIMBAUD sur cursus partiel). ☐ Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Agricole Services Aux Personnes et Aux Territoires (affectation uniquement au lycée Madeleine VIONNET sur cursus complet). ☐ Je suis titulaire d'un autre baccalauréat (affectation uniquement au lycée Madeleine VIONNET sur cursus complet). Préciser la série ou la spécialité ☐ Je ne suis pas titulaire d'un baccalauréat ou sollicite le droit au retour en formation initiale (affectation uniquement au lycée Madeleine VIONNET sur cursus complet). Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté : ☐ Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes ☐ Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats Date _____ Signature (du représentant légal si candidat mineur)			

CONDITIONS DE SELECTION
Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire ou par apprentissage : - Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ; - Vous sollicitez le droit au retour en formation défini par les articles D122- 3 – 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ; - Vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, vous devez avoir quitté le système scolaire depuis moins d'un an ou faire valoir vos droits au retour en formation ; -<u>Pour l'inscription à la formation du parcours partiel</u> : être titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne à l'entrée en formation.

Au plus tard le jour de la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires (Vaccin anti-COVID inclus) et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide soignant établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- ☐ DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- ☐ BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- ☐ Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)
- ☐ COVID-19 (Pass sanitaire obligatoire à partir le 15/09/2021)

Vaccinations fortement recommandées : ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

CERTIFICAT MEDICAL :

L'admission définitive est subordonnée :

- *A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine date moins de 3 mois.*
- *A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires (DT Polio, BCG, test tuberculinique, Hépatite B et sérologies).*
- *Il est demandé également par les structures accueillant des personnes dépendantes que les stagiaires soient vaccinés Anti-COVID.*

Je soussigné(e)certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents fournis et pose ma candidature pour entrer en formation sur une session en 2022.

Date et signature :

Pièces à joindre au dossier *		Réservé au centre de sélection DOSSIER COMPLET ☐ OUI ☐ NON
à classer <u>strictement</u> ET <u>A NUMEROTER</u> dans l'ordre indiqué ci-dessous		
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso <i>Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation.</i>	☐	
2. Une lettre de motivation manuscrite .	☐	
3. Un curriculum vitae.	☐	
4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.	☐	
5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes obtenus ou titres traduits en français.	☐	
6. Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins des classes de première et terminale	☐	
7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur de l'employeur	☐	
8. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation	☐	
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.	☐	
10. Le dossier d'inscription complété par le candidat	☐	

Le dossier complet est à envoyer par courrier au centre de sélection :

LYCEE Arthur RIMBAUD

112, Avenue Jean JAURES

93120 La Courneuve

à l'attention de Madame NAIT BOUDA, coordinatrice de l'IFAS

Au plus tard le Vendredi 8 octobre 2021 minuit (cachet de la poste faisant foi)

MODALITÉS D'ADMISSION :

Dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat

Vous recevrez une convocation pour un entretien individuel entre le 11 octobre et le 15 novembre 2021 sous réserve de nouvelles instructions de l'ARS liées à la crise sanitaire.

(Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

LES ATTENDUS ET CRITÈRES NATIONAUX

(Annexe de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS	
Dépôt des dossiers complets	Du 7 septembre au 8 octobre 2021
Clôture des inscriptions	08 octobre 2021
Jurys de sélection : examen des dossiers	Du 11 octobre au 15 novembre 2021
Jury d'admission	Le 19 novembre 2021
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	23 novembre 2021 à 10h
Validation des inscriptions	02 décembre 2021
Période d'inscription	Jusqu'au 10 décembre 2021
Rentrée scolaire	03 janvier 2022

PRESENTATION DE LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Selon le type de parcours de formation, partiel (titulaires du Bac Pro ASSP) ou complet (avec autre diplôme ou sans), la formation a une durée de 10 à 18 mois avec une alternance de stages et de formation en centre.